

Informations complémentaires

AO 56/2009

Q1- Quel est le nombre d'indicateurs/rapports qui devront être réalisés par le prestataire ?

Réponse : A l'état actuel, il est impossible de définir de manière précise les indicateurs/rapports qui répondent aux besoins de l'ANAPEC. L'étude des besoins permettra de répondre à cette question. La description des besoins en décisionnel ainsi que la description du système actuel sont suffisants pour permettre au prestataire d'estimer correctement ces éléments.

Q2- Pouvez-vous donner des indications de volumétrie et de complexité sur les bases de données métier qui entrent en jeu dans la définition des indicateurs à réaliser par le prestataire (nombre de tables, nombre de colonnes) ?

Réponse : Tel que détaillé dans le cahier des charges, le système décisionnel permettra en premier lieu d'exploiter les données du système SIGEC permettant les principales fonctionnalités décrites dans le CPS. La base de données contient les tables principales suivantes : Chercheurs d'emploi, employeurs, offres, les activités, les formations, les mesures de promotion de l'emploi... Cette liste n'est pas exhaustive, le prestataire pourra analyser davantage et quantifier la taille de la base actuelle en se référant à la description du système actuel donnée dans le CPS.

Le système décisionnel doit permettre d'agrégier les données hébergées par les autres systèmes: Système GRH, Achats et Budget. Ces systèmes sont en cours d'acquisition. Ils seront réalisés autour des progiciels standards du marché.